



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 58755

Texte de la question

Le prince héritier saoudien Abdallah ben Abdel Aziz a appelé dernièrement à la création d'un centre international de lutte contre le terrorisme, à l'ouverture à Riyad d'une Conférence internationale sur ce fléau. L'objectif affiché d'un tel centre serait d'échanger et de transmettre des informations d'une manière immédiate, compatible avec la rapidité des événements et pour éviter qu'ils ne se produisent. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer le sentiment et les intentions du Gouvernement au sujet de cette proposition.

Texte de la réponse

La France se réjouit des efforts faits par l'Arabie saoudite pour contribuer à renforcer la mobilisation internationale dans la lutte contre le terrorisme. Confronté ces dernières années à une violence terroriste particulièrement meurtrière, ce pays a su faire front et remporter des succès très importants dans son combat contre ce fléau dont personne n'est aujourd'hui à l'abri. C'est à l'initiative de l'Arabie saoudite qu'a été organisée du 5 au 8 février 2005 une conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme. La France a activement participé à cette conférence. Celle-ci a permis, dans une région cruciale, le rappel des grands principes internationaux qui doivent encadrer la lutte contre le terrorisme. À cette occasion, l'Arabie saoudite a fait part de son intention de créer un Centre d'échanges d'informations pour la lutte anti-terroriste. Cette proposition est à l'étude. La France et l'Arabie saoudite comptent approfondir leur coopération sur ce sujet dans le cadre des Nations unies. L'initiative du prince héritier Abdallah intervient au moment où le secrétaire général des Nations unies a proposé une stratégie globale de lutte contre le terrorisme dans son rapport « développement, sécurité et respect des droits de l'Homme pour tous ». La lutte contre le terrorisme est également une priorité du dialogue que l'Union européenne entretient avec les États du Golfe. Sur proposition française, un dialogue d'experts au sujet de la lutte contre le financement du terrorisme a été initié en novembre 2003. La réunion ministérielle conjointe du 5 avril 2005 a souligné l'importance de ce dialogue et est convenue de tenir, à intervalles réguliers, des réunions d'experts de l'Union européenne et des pays du Golfe au sujet de la lutte contre le financement du terrorisme. À l'occasion de la session de ce groupe de travail, qui s'est tenue à Abou Dabi, les 5 et 6 mars 2005, les délégations des États du Golfe ont indiqué qu'elles ratifieraient prochainement la convention de 1999 des Nations unies pour la répression du financement du terrorisme, d'origine française. Il a également été convenu de développer, dans le respect de nos législations respectives, les échanges d'informations pour renforcer la vigilance collective envers les détournements, par les groupes terroristes, de fonds à destination caritative et humanitaire et des systèmes informels tels que la hawala (prêts sur parole).

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58755

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2065

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5768